

Présentation de la prestation

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation. C'est une étape privilégiée dans un parcours personnel et professionnel.

Pour l'entreprise, c'est un outil au service d'une stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des carrières.

Cependant les résultats de cette prestation sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à l'entreprise qu'en accord avec le bénéficiaire. Le consultant est par ailleurs le garant de la libre adhésion et du caractère volontaire de l'engagement dans cette prestation du bénéficiaire.

Publics*

Toute personne active, salarié du privé ou du public, demandeur d'emploi

Prérequis

Selon le mode de financement, il peut y avoir des prérequis administratifs. (Par exemple pour les salariés de la fonction publique)

Objectifs

- Faire le point sur ses acquis personnels et professionnels
- Repérer ses atouts et potentialités
- Définir ses contraintes et ses points de progrès
- Se dynamiser sur le plan psychologique ou se remobiliser sur une fonction ou un poste,
- Elaborer des choix et stratégies de changement ou de continuité professionnelle
- Construire un projet cohérent, en lien avec ses possibilités, et prenant en compte les données de son environnement personnel et professionnel,

Taux de satisfaction des bénéficiaires

En 2023 :

- 100% des bénéficiaires sont allés au terme de leur bilan et ont renseigné le questionnaire à 6 mois
- 100% des bénéficiaires ont été tout à fait satisfaits de la qualité de l'accueil, des informations fournies et du déroulement du bilan
- Tous mentionnent que le bilan leur a permis de prendre du recul et d'envisager différemment leur avenir professionnel

Contenus

La réalisation des bilans de compétences suit un déroulement en 3 phases :

Une phase préliminaire pour :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- Définir et analyser la nature de ses besoins
- Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mise en œuvre

Une phase d'investigation pour :

- Analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles (dans le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales)
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

Une phase de conclusion pour :

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant d'un projet de formation
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet (Plan d'action)

*Pour les personnes en situation de handicap, des aménagements spécifiques seront proposés.

Modalités pédagogiques

En moyenne, huit séances en face à face d'une durée de 2 heures. Des entretiens en distanciel sont également possibles.

Tests d'évaluation ou de positionnement, questionnaires, enquêtes métiers ... les supports et méthodes sont adaptés au profil et au projet du bénéficiaire.

Les modalités sont fixées conjointement lors de l'entretien d'accueil et peuvent être adaptées au vu du déroulement du bilan.

Modalités d'évaluation

Établissement d'un profiloscope :

Évaluation des compétences acquises ou à développer au regard du projet professionnel et des caractéristiques personnelles.

Points forts et axes de progrès au regard des perspectives d'évolution professionnelle.

Coût de la formation

1500€ à 2200€ selon le mode de financement.

Le bilan de compétences est éligible au CPF.

Le bilan de compétences peut aussi être pris en charge par un OPCO, France Travail, la CPAM, selon la situation.

Modalités d'inscription

Le rendez-vous pour l'entretien d'accueil peut se prendre par mail ou par téléphone (cf. coordonnées informations/renseignements).

L'inscription se fait ensuite selon le financeur du bilan : devis déposé dans Kairos pour les demandeurs d'emploi, demande effectuée sur le portail mon compte formation pour le CPF.

Pour les autres financements, Gidéf fournit un devis pour finaliser l'inscription.

Les modalités sont expliquées par le consultant lors de l'entretien d'accueil.

Durée de la formation

24H réparties sur une période allant de 2 à 3 mois selon le planning fixé lors de la contractualisation.

Les entretiens individuels durent 2H.

Lieu de réalisation

Le bilan peut se dérouler dans tous les sites de Gidéf.

Nos sites sont accessibles aux PMR.

Le bilan peut également être réalisé en 100% distanciel ou sous une modalité hybride.

Délai d'accès à la formation

L'entretien d'accueil est proposé dans un délai maximum de 15 jours.

Le démarrage du bilan est lié à l'acceptation de la demande par le financeur, le délai constaté est généralement inférieur à 1 mois.

Informations / Renseignements

Contact au 01 30 22 14 35

Mail : gidef78@gidef.fr

www.gidef.org